



Résumé

L'Union européenne et l'eau – Les directives

MICHÈLE CUPCIC ET STÉPHANIE LECLANT, 2024

Les premières directives européennes concernant l'eau ont été prises en 1975 et 1976.

Elles avaient pour objectif de fixer des minima concernant la qualité de l'eau potable, d'assurer la surveillance de la qualité des eaux de baignades et d'assurer l'information du public sur la qualité des eaux.

Les directives suivantes ont précisé ou modifié les contraintes et objectifs et renforcé la part d'information du public.

En 2000, une directive cadre sur l'eau a été adoptée avec l'objectif de réduire les rejets ponctuels et diffus et d'améliorer les milieux.

La politique européenne de l'eau dépend de la politique agricole européenne et de la politique environnementale européenne.

Elle intègre des directives visant à limiter l'impact du réchauffement climatique et le droit à l'accès à l'eau potable.

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation de la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.